

Toulouse, le 27 mars 2020

MAIRIE DE TOULOUSE
M. Jean-Luc MOUDENC
Président CHSCT de la Ville de TOULOUSE

Objet : Alerte CHSCT Direction Police Municipale

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous faire part de notre incompréhension quant à l'application de la « mise en quatorzaine » d'Agents de la Collectivité.

En date du 14 mars 2020, Santé Publique France a édicté la conduite à tenir devant un patient suspect d'infection au COVID-19. Dans sa note, l'agence précise : « Les personnes contacts à risque modéré/élevé d'un cas confirmé ou probable de Covid-19 doivent bénéficier d'un isolement à domicile d'une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas ».

Selon nos informations, cette procédure de sécurité sanitaire ne semble pas être pleinement appliquée aux Agents de notre Collectivité. Récemment encore, le 26 mars 2020, nous avons alerté Monsieur le Directeur Général des Services sur cette situation au sein de la Direction de la Police Municipale. Des Agents en contact rapprochés avec des cas positifs au virus ont été rappelés quelques jours seulement après le début de leur isolement à domicile, contre les 14 jours nécessaires pour écarter tout risque de contagion à leurs collègues ainsi qu'à la population.

Au-delà de la continuité du Service Public et malgré leur engagement sans faille, la santé des Agents doit avant tout être la priorité. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir veiller à la bonne application des mesures en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : M. Henri DE LAGOUTINE Conseiller Délégué au Personnel Territorial -
Mme Karine PRADALIER Secrétaire CHSCT - Secrétariat CHSCT - Syndicats CGT -
SUD - UNSA

Syndicat Général **FORCE OUVRIÈRE** du Personnel de la Ville de TOULOUSE
05.61.22.24.41 – fo.municipaux@wanadoo.fr – www.fo-municipauxtoulouse.com